

Document à caractère publicitaire



SwissLife

SwissLife Stratégic Vie Génération

*Un contrat individuel d'assurance
sur la vie 100 % en unités de compte
avec un dispositif fiscal avantageux*

*Optimisez
la fiscalité
de votre
transmission*

YourLife # IndépendanceFinancière



Choisir Swiss Life, c'est opter pour...

La solidité financière

Swiss Life France est la filiale du groupe Swiss Life. Coté à la bourse de Zurich, il bénéficie d'un rating A+ attribué par l'agence de notation de référence Standard & Poor's.

Un haut niveau d'expertise

D'envergure internationale, le groupe compte les meilleurs experts du marché parmi ses équipes.

La sûreté, la fiabilité et la rigueur

Fidèles à nos origines suisses, nous avons à cœur de tenir chacun de nos engagements afin d'honorer notre réputation, immuable depuis plus de 120 ans.

Afin de bénéficier d'un dispositif fiscal encore plus avantageux, optez pour *SwissLife Stratégic Vie Génération*

Un programme sur mesure proposant un accompagnement et des conseils personnalisés pour vous permettre de prendre les meilleures décisions, selon vos propres choix. Parce que le bon choix, c'est votre choix.

SwissLife Stratégic Vie Génération vous réserve des avantages dans la gestion de votre patrimoine.



Une épargne toujours disponible



Une fiscalité avantageuse



Des garanties en cas de décès



La possibilité de choisir l'allocation libre ou pilotée premium

Vous souhaitez *optimiser la fiscalité sur la transmission de votre patrimoine ?*

Le contrat **SwissLife Stratégic Vie Génération** permet de majorer les avantages fiscaux de l'assurance vie.

Comprendre le dispositif *Vie Génération*

Créé en 2014, afin d'encourager les patrimoines les plus importants à investir utilement pour l'économie, **SwissLife Stratégic Vie Génération** est un contrat d'assurance vie :

- libellé *exclusivement en unités de compte* (et donc soumis à un aléa financier) ;
- dont 33 % au minimum sont investis dans les PME et / ou ETI (entreprises de taille intermédiaire) ou l'économie sociale et solidaire, le logement social et intermédiaire.



Ainsi, le contrat **SwissLife Stratégic Vie Génération** permet de bénéficier de l'avantage fiscal supplémentaire lié au dispositif Vie Génération en cas de décès de l'assuré.

En choisissant **SwissLife Stratégic Vie Génération**, vous faites profiter vos proches de la fiscalité avantageuse de l'assurance vie avec un **abattement supplémentaire de 20 %** sur les primes versées avant 70 ans. Et cela, avant l'application de l'abattement de l'assurance vie de 152 500 euros par bénéficiaire.



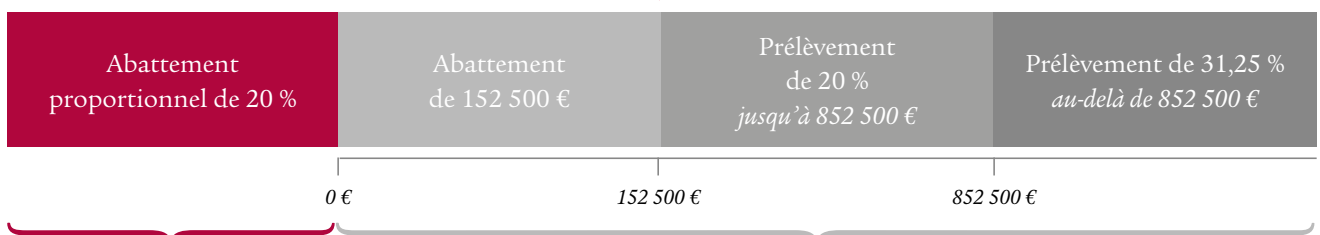
Optimisez la fiscalité sur votre transmission

SwissLife Stratégic Vie Génération vous aide à optimiser la fiscalité successorale de ceux qui vous sont chers, notamment si :

- vous détenez un patrimoine important (contrat conseillé au-delà de 152 500 euros par bénéficiaire) ;
- vous souhaitez favoriser une autre personne que votre conjoint ou partenaire lié au testateur par un pacs (car ces derniers sont exonérés de droits de succession et de prélèvement) ;
- vous souhaitez avantager des parents en ligne directe (parents / enfants, grands-parents / petits-enfants) et diminuer leurs droits de succession ;
- vous souhaitez avantager des parents plus éloignés (un neveu, par exemple, qui est taxé à 55 %) ;
- vous souhaitez avantager des proches sans lien de parenté avec vous, par exemple votre concubin ou les enfants de votre conjoint nés d'un premier mariage qui sont taxés à 60 % ;
- vous avez moins de 70 ans lors du paiement des primes (la fiscalité des versements au-delà de 70 ans n'étant pas concernée par le dispositif Vie Génération).

Fiscalité en cas de décès pour les primes versées avant 70 ans (par bénéficiaire)

Épargne acquise



1

Abattement spécifique au dispositif Vie Génération

2


Application de la fiscalité classique de l'assurance vie (article 990 I du Code général des impôts)



Le saviez-vous ?

Vos enfants aussi sont soumis à d'importants droits de succession, pouvant aller jusqu'à 45 % dans certaines conditions. Le dispositif Vie Génération peut leur permettre un gain d'impôt important par rapport à une fiscalité successorale classique.

Prenons un exemple :

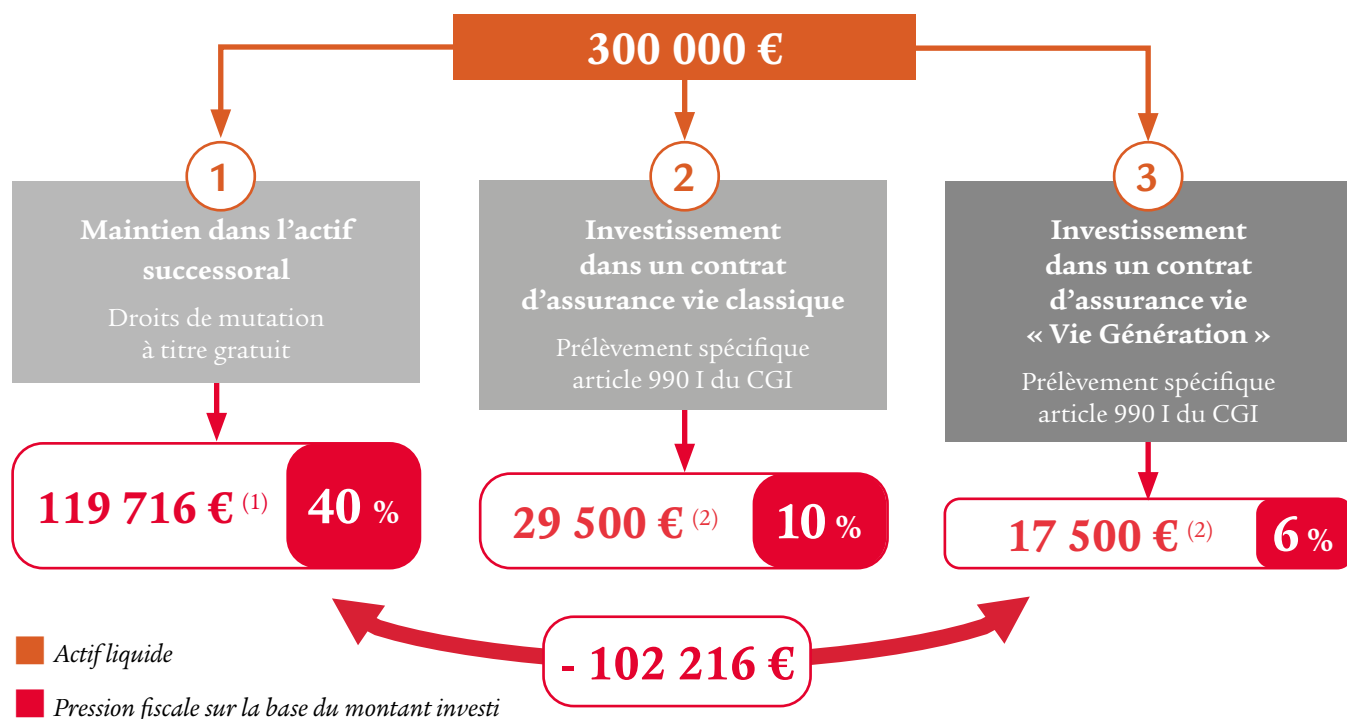


Monsieur Duval

- Patrimoine de 1,3 million d'euros
- 65 ans, divorcé, 1 enfant
- Aucune donation pour le moment
- Non détenteur d'une assurance vie

Son objectif : réinvestir 300 000 euros d'actifs liquides pour optimiser la fiscalité de la transmission future à son enfant.

Quel serait le coût supplémentaire en terme de droits ou de prélèvements suivants les différents investissements possibles des 300 000 euros d'actifs liquides ?



(1) Patrimoine de 1,3 M€ – 1 abattement de 100 000 € : tranches marginales d'imposition successorale de 30 % pour un patrimoine de 1 M€ et 40 % pour un patrimoine de 1,3 M€. Fiscalité successorale : 332 678 € sur 1,3 M€ – 212 962 € sur 1 M€ ; différence : 119 716 €.

(2) Prélèvement dans le cadre de l'article 990 I du Code général des impôts.



Des solutions de gestion financière adaptées à vos besoins

Afin de vous proposer la solution la mieux adaptée à vos besoins, votre conseiller réalisera avec vous un bilan patrimonial et une étude précise pour déterminer votre profil de risque.

Vous pourrez alors choisir un ou plusieurs supports d'investissement suivants (versement initial au contrat minimum de 60 000 euros) :

<i>Solutions de gestion financière</i>	
<i>Une gestion clé en main pour piloter votre épargne</i>	<i>Vous préférez gérer votre épargne en toute liberté</i>
▼	▼
<i>Allocations pilotées premium</i>	<i>Allocation libre</i>
<i>Descriptif</i>	
<p>Vous pouvez sélectionner parmi l'un des 4 profils de risque correspondant à vos attentes avec des niveaux de volatilités annuelle cible :</p> <p>génération volatilité 10, génération volatilité 15, génération volatilité 20 ou génération volatilité 25.</p> <p>Vous déléguez ainsi la gestion de votre épargne aux experts de SwissLife Gestion Privée.</p> <p style="text-align: center;">Minimum 60 000 €.</p>	<p>Vous pouvez choisir parmi plus d'une dizaine de supports PME / ETI.</p> <p style="text-align: center;">Minimum 3 000 €.</p>

Qu'est-ce-qu'une méthode de gestion basée sur la maîtrise de la volatilité ?

Le principe est simple : plus la volatilité de l'actif est forte, plus il est probable d'observer des variations extrêmes, à la hausse comme à la baisse. Axer la gestion sur un niveau de volatilité cible permet de mieux maîtriser les aléas des marchés en adaptant en permanence l'exposition financière au niveau de risque défini.

SwissLife Stratégic Vie Génération est un contrat individuel d'assurance vie de type multisupport, libellé en unités de compte. **L'investissement sur des unités de compte présente un risque de perte en capital.**

Et en plus...

Une garantie plancher décès incluse

Pour protéger vos proches, la garantie plancher décès* est automatiquement incluse dans le contrat avec la possibilité d'y renoncer.

Cette garantie est éligible de 18 à 75 ans. En cas de décès de l'assuré, Swiss Life préserve les bénéficiaires désignés des aléas des marchés financiers, en compensant une éventuelle moins-value **jusqu'à 1 500 000 euros**.

Pour un contrat présentant au moment du décès :
214 000 € de valeur acquise
et 250 000 € de versements nets de frais.

Le capital complémentaire vaut
36 000 € (250 000 – 214 000)
et le capital décès total versé est de 250 000 €.

Une épargne qui reste disponible avec une fiscalité avantageuse

Avec votre contrat SwissLife Stratégic Vie Génération, en cas de besoin, vous restez libre à tout moment de demander :

- des rachats partiels (libres ou programmés) ;
- un rachat total ;
- le nantissement ou la délégation de votre contrat.

Après 8 ans, les plus-values sont totalement exonérées, jusqu'à 9 200 euros par an pour un couple marié soumis à imposition commune, et 4 600 euros pour une personne seule.

Cet abattement est annuel et global pour tous les contrats d'assurance vie.

Les revenus sont soumis à un prélèvement forfaitaire (PFU) ou sur option à l'impôt sur le revenu.

Lors du rachat ou à l'échéance, l'assureur procède à un prélèvement forfaitaire non libératoire (PFNL) de :

- 12,80 % avant 8 ans ;
- 7,50 % après 8 ans.

Les prélèvements sociaux (17,2 %) sont retenus sur les produits lors des sorties.

* La garantie plancher décès cesse automatiquement ses effets lors de toute opération mettant fin au contrat, et au plus tard le 31 décembre qui suit les 80 ans de l'assuré.



MY SwissLife

Ensemble, connectés à vos choix.

Pilotage de vos contrats

Mise à disposition de vos documents

Connexion à votre conseiller

Connectez-vous sur myswisslife.fr

Pensez à vous munir
de votre identifiant personnel
et de votre mot de passe



Construire son indépendance financière pour vivre selon ses propres choix

Swiss Life est un acteur référent en assurance et gestion de patrimoine, avec un positionnement reconnu d'assureur gestion privée. Notre approche est globale en assurance vie, banque privée, gestion financière, ainsi qu'en santé, prévoyance et dommages.

Grâce à un conseil adapté et des solutions de qualité, nous permettons à chacun de nos clients, particuliers comme entreprises, de construire leur indépendance financière et d'être pleinement acteurs de leur vie, à chacune de ses étapes. En tant qu'entreprise responsable, nous sommes engagés dans une démarche de développement durable, dont l'ambition est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

#YourLife #VotreIndépendanceFinancière #ConfianceFinancière

Un document d'informations clés détaillant les informations spécifiques du produit d'investissement est disponible et peut être obtenu à l'adresse suivante :
<https://www.swisslife.fr/home/assurance-vie-vos-informations-cles.html>

*Nous permettons à chacun de construire
son indépendance financière
pour vivre selon ses propres choix.*

*Contrat individuel
d'assurance vie assuré
par SwissLife Assurance
et Patrimoine, présentant
un risque de perte en capital.*

*SwissLife Assurance
et Patrimoine
Siège social :
1, rue Bellini
92800 Puteaux
SA au capital social
de 169 036 086,38 €
Entreprise régie par
le Code des assurances
341 785 632 RCS Nanterre
www.swisslife.fr*